

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 5

Absents : 2

Date de convocation : 18 novembre 2022

Date d'affichage : 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie – POIROT Marie - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) – RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à GRANGE Guy)

Étaient absents excusés : FALCOZ Corine – GRANGE Christian

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-11-124

Objet : Composition de la commission municipale en charge du devenir de « la ferme des Pierrots »

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Dans le droit fil des dispositions de notre délibération du 19 mai 2022 par laquelle, le conseil municipal délèguait au profit de l'établissement public foncier local de la Savoie, la préemption de l'ensemble immobilier communément dénommé la « ferme des Pierrots », cet établissement public est désormais propriétaire de ce site qui est identifié, je vous le rappelle, dans l'orientation d'aménagement et de programmation n°2 dédiée à l'hébergement touristique.

Afin d'organiser la dévolution de la ferme des Pierrots dont il nous reviendra de définir le modèle juridique (cession avec charges, bail), je vous propose de constituer une commission municipale composée de six personnes et de moi-même soit sept membres ; cette commission municipale, avec l'assistance de l'agence alpine des territoires (AGATE) interviendra dans la procédure d'appel à projets qui va être initiée avec une première phase consacrée à la sélection des candidatures et une seconde phase consacrée au choix de l'offre.

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 073-217303064-20221124-22_11_124-DE

Service
Reçu

Ensuite, le conseil municipal sera appelé à délibérer sur la dévolution finale de la « ferme des Pierrots » avec à la clef, l'approbation également d'une convention d'aménagement touristique.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 novembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 novembre 2022,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'arrêter la composition de la commission municipale en charge du devenir de la « ferme des Pierrots » ainsi qu'il suit :

- Jean-Pierre Rougeaux, Maire,
- Madame Corine Falcoz, Madame Marie-Pierre Rambaud et Madame Stéphanie Feutrier
- Monsieur Dominique Retornaz, Monsieur Guy Grange et Monsieur Jean-Marie Martin

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 28/11/22

Publication : 28/11/22

Valloire, le 28/11/22

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

